

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 27 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX, Jocelyn GILLET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Marcel COTTIN, Sarah TENDRON pouvoir à Driss SAÏD, Virginie GRENIER pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine NOBLET

DÉLIBÉRATION : 2026-018

OBJET : QUARTIER BOURG – TERRAINS FAMILIAUX D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE RUE ROBERT SCHUMAN – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE TRANSFERT AU PROFIT DE NANTES MÉTROPOLE

DÉLIBÉRATION : 2026-018
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER BOURG – TERRAINS FAMILIAUX D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE RUE ROBERT SCHUMAN – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE TRANSFERT AU PROFIT DE NANTES MÉTROPOLE

RAPPORTEUR : **Jérôme SULIM**

Conformément à la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018, Nantes Métropole est compétente, à titre obligatoire, pour créer, aménager, entretenir et gérer les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains familiaux locatifs. Par délibération n°2019-059 du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé le transfert des terrains familiaux d'accueil des gens du voyage situés rue Robert Schuman.

Le transfert ainsi approuvé intégrait les parcelles cadastrées CX n°s 111, 112, 121, 122 et 123. Cependant, la parcelle cadastrée CX N° 121 étant propriété de l'Etat, elle doit être exclue de ce transfert.

Par ailleurs, afin de faire coïncider le périmètre avec les aménagements existants, la Ville et la Métropole ont décidé d'intégrer une extension du périmètre initial comprenant une partie du chemin de la Bernardière et de la parcelle CX n°117 pour une surface totale d'environ 430 m² à confirmer par document d'arpentage (cf. plan joint).

Il convient ainsi de délibérer afin de valider le périmètre du transfert à Nantes Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'exclure la parcelle CX n°121 du transfert à Nantes Métropole des terrains familiaux d'accueil des gens du voyage situés rue Robert Schuman tel qu'approuvé par délibération n°2019-059 ;
- d'ajouter à ce transfert une partie du chemin de la Bernardière et de la parcelle CX n°117p pour une surface d'environ 430 m² tel que cela figure au plan annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous les actes ou documents nécessaires à la régularisation de ce transfert sous la forme d'un acte notarié, aux frais de Nantes Métropole.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

37 voix POUR

4 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 02/02/2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Christine NOBLET

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : le 5 février 2026

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : le 5 février 2026

ANNEXE

